



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 010 000 2024

Date de la convocation et de l'affichage : 09 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, convoqué sous la forme ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	29
Nombre de présents	22
Nombre de votants par procuration	7
Nombre de suffrages exprimés	29

Etaient présents : (22)

Monsieur CALCOEN David, Maire, DEHONDT Florence, DERAM Didier, PRONIER Isabelle, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, VAN AGT Laurent, Adjoints,

MARQUISE Lucas, DUPUIITS Laurence, BRICHE Rémi, Conseillers délégués,

COURBOT Monique, POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, DOOM Emmanuel, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, DEVOS Frédéric, RICHARD Nicolas, PEEL John, THOMAS Loic Conseillers,

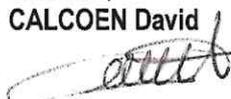
Ont donné procuration : (7)

PIRE Olivier procuration à GROYSILLIER Céline
LENOIR Sylvie procuration à COURBOT Monique
BECK Sabrina procuration à DEHONDT Florence
LAMMAR Carole procuration à DUPUIITS Laurence
DEGRAND Christophe procuration à DEVOS Frédéric
LEMOINE Isabelle procuration à RICHARD Nicolas
HUGOO Isabelle procuration à PEEL John

Absents/excusés : (0)

Secrétaire de séance : MARQUISE Lucas est désigné à l'unanimité

Pour le Maire, et par délégation,
l'Adjointe déléguée,
Le Maire,
CALCOEN David


DEHONDT Florence



0) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 21 DECEMBRE 2023

0) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 21 DECEMBRE 2023

Monsieur le Maire souhaite informer les membres de l'assemblée délibérante d'une erreur matérielle portant absence en première page du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023 de la procuration de Madame HUGOO Isabelle à Monsieur DEVOS Frédéric. Par ailleurs, la délibération 196/000/2023 prend en compte cette procuration dans le vote d'abstention.

Les membres sont informés de cette rectification qui n'entrave pas la bonne information et le respect du vote de ce dernier et sont par conséquent invités à voter la présente délibération.

VOTE DU CONSEIL

POUR	UNANIMITE
CONTRE	
ABSTENTION	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide,

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023
- DE TRANSMETTRE la présente délibération dans les meilleurs délais au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance le 15-02-2024

Pour extrait certifié conforme,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>MARQUISE Lucas</p>	<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée,</p> <p>Le Maire, CALCOEN David</p>  <p>DEHONDT Florence</p> 
--	--

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 20-02-2024

et publication ou notification le : 20-02-2024

<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée,</p> <p>Le Maire, CALCOEN David</p>  <p>DEHONDT Florence</p> 	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>MARQUISE Lucas</p>
--	--